



# PROJET ASSOCIATIF 2023-2028

**Nom de l'association :** Association de Sauvegarde du Pays Fouesnantais (ASPF)

**Date de création :** 1972

**Objet figurant dans les statuts :**

L'Association a pour but:

- d'entreprendre toutes actions, et de susciter toutes initiatives ayant pour objet la préservation des sites, la protection de l'environnement naturel du pays fouesnantais et de son littoral, ainsi que de ses traditions et valeurs culturelles ;
- de veiller à ce que le développement du pays fouesnantais se réalise de façon harmonieuse et dans le respect des composantes de toute nature qui en constituent la richesse;
- de défendre les intérêts collectifs tant moraux que matériels des habitants et résidents du pays fouesnantais, pour tout ce qui concerne les objectifs mentionnés ci-dessus;
- de se constituer partie civile pour toute action judiciaire relative à des faits portant atteinte ou entraînant un préjudice direct ou indirect aux intérêts que l'association a pour objet de défendre.

**Localisation de l'association :** 111, hameau de Landébec 29170 FOUESNANT

L'Association pour la Sauvegarde du Pays Fouesnantais (ASPF) est une association Loi 1901 créée en 1972 par un groupe de Fouesnantais, dans le but de sauver de l'urbanisation les marais littoraux de Beg-Meil.

L'ASPF est indépendante de tous partis politiques et est essentiellement dirigée vers la protection de l'environnement.

Le champ géographique de l'association s'étend sur l'ensemble des communes du Pays Fouesnantais : Bénodet, Clohars-Fouesnant, Fouesnant, Gouesnac'h, La Forêt-Fouesnant, Pleuven et Saint-Évarzec.

Elle entretient des liens étroits avec des associations environnementales locales et régionales.

Le conseil d'administration de l'ASPF délibère, engage les actions jugées nécessaires et veille à la stricte application des lois protectrices de l'environnement :

- Loi Littoral
- Plan de Prévention des Risques Littoraux Est-Odet (PPRL)
- Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
- Veille écologique (zones humides, talus, pollutions...)
- Conseils auprès des citoyens sur sollicitations

Elle a le pouvoir et la légitimité pour mener des actions en justice.

Elle participe aux enquêtes publiques organisées sur son territoire :

- étude approfondie des dossiers
- déposition argumentée sur le volet environnemental des projets.

L'ASPF a une expertise qui lui a valu de nombreux succès juridiques et jurisprudences.

L'ASPF comptait en 2023 près de 150 membres et le nombre d'adhésions est en augmentation constante.. Elle est gérée par un bureau de 6 personnes épaulées par des bénévoles actifs qui se répartissent les actions sous forme de groupes de travail : urbanisme, événements, ateliers pédagogiques jardin partagé.

L'association a commencé à diversifier ses activités et souhaite poursuivre dans ce sens. Elle souhaite également cibler un public plus jeune et renforcer le noyau de bénévoles actifs,

## **Nos orientations :**

1. Poursuivre le travail de veille en matière d'urbanisme pour contester toute violation de la législation environnementale.
2. Développer notre base citoyenne et dynamiser notre vie associative
3. Améliorer nos actions de communication et leur donner de la visibilité
4. Favoriser la transition écologique de la société
5. Renforcer le partenariat avec les associations locales
6. Renforcer le lien social

## Nos actions :

**Pour l'orientation 1 :** Poursuivre le travail de veille en matière d'urbanisme pour contester toute violation de la législation environnementale

- ✓ Action 1 : renforcer les compétences du groupe de travail urbanisme par des actions de formation
- ✓ Action 2 : créer un atelier urbanisme pour sensibiliser nos adhérents aux règles d'urbanisme : PLU, loi littoral, etc...
- ✓ Action 3 : informer sur le site pour que nos adhérents et le plus de citoyens du territoire deviennent des sentinelles de la nature

**Pour l'orientation 2 :** Développer notre base citoyenne et dynamiser notre vie associative

- ✓ Action 1 : continuer à organiser des rencontres adhérents pour mieux connaître leurs attentes et recueillir leurs propositions
- ✓ Action 2 : organiser une demi-journée annuelle porte ouverte au jardin partagé
- ✓ Action 3 : informer les adhérents et accompagner les nouveaux candidats pour favoriser l'accès au conseil d'administration : invitation aux différentes réunions du Conseil d'administration

**Pour l'orientation 3 :** Améliorer nos actions de communication et leur donner de la visibilité

- ✓ Action 1 : Renouveler la participation au festival Alimenterre en étendant les lieux de projection et de films en présence d'intervenants locaux
- ✓ Action 2 : Organiser des conférences pour informer les citoyens sur les effets du dérèglement climatique à l'échelle du territoire (érosion du trait de côte, accès au foncier pour les nouvelles installations de producteurs)
- ✓ Action 3 : organiser des projections de films en partenariat avec les cinémas locaux : Les algues vertes (année 2023), Penser à demain (mai 2024)
- ✓ Action 4 : Adhérer en ligne via Helloasso
- ✓ Action 5 : Poursuivre la refonte du site internet
- ✓ Action 6 : Poursuivre la diffusion de la lettre mensuelle sur notre site aux adhérents
- ✓ Action 7 : Communiquer plus largement sur nos événements à venir, conférences, films et débats
- ✓ Action 8 : Alimenter le site et les réseaux sociaux en articles ponctuels, ciblés et informatifs
- ✓ Action 9 : Poursuivre l'application de la charte graphique proposée par un stagiaire accueilli dans l'association en 2023
- ✓ Action 10 : rédiger un livret d'accueil pour les adhérents

**Pour l'orientation 4 :** Favoriser la transition écologique des habitants par des actions concrètes

- ✓ Action 1 : organiser des ateliers de peinture suédoise, de lacto-fermentation...
- ✓ Action 2 : organiser une balade à pinces mensuelle (ramassage des déchets dans le pays fousnantais)

**Pour l'orientation 5 :** Renforcer le partenariat avec les associations locales

- ✓ Action 1 : participer aux événements de l'association locale : Association la Forêt verte : stand au forum annuel Ciné-rencontres de la baie et invitation à la préparation d'événements communs (conférence sur l'érosion du trait de côte – mars 2024)
- ✓ Action 2 : Etablir partenariat avec l'association : « Si la mer monte Ile Tudy » (festival annuel et conférences)

**Pour l'orienter 6 :** Renforcer le lien social

- ✓ Action 1 : Poursuivre le développement du jardin partagé